



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Sur la Commune d'ECHIROLLES (38130)

1 rue Gabriel Péri

au sein de l'immeuble en copropriété DAUPHINS ECHIROLLES

APPARTEMENT T3 AU 4^{ème} ETAGE

d'une superficie de 52,89 m²

AVEC CAVE

(cadastrés section AY n° 268, lots 19 et 9)

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 22 OCTOBRE 2024 A 14 HEURES

à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières

du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE au Palais de Justice,

Place Firmin Gautier – 38000 GRENOBLE

Visite prévue sur place le lundi 7 octobre 2024 de 14 h à 15 h

par le ministère de la SELARL LEGALACT

Commissaire de Justice à GRENOBLE

DESIGNATION

Sur la Commune d'ECHIROLLES (38130) – 1 rue Gabriel Péri, au sein d'un ensemble immobilier en copropriété DAUPHINS ECHIROLLES cadastré section AY 268, les lots n°19 (appartement) et n° 9 (cave) totalisant ensemble 432/9570 tantièmes généraux.

Un règlement de copropriété a été reçu le 21 mai 1960 par Maître EXERTIER, notaire à GRENOBLE (38), publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 1 le 18 juillet 1960, volume 7217 n° 16.

Un procès-verbal de remaniement du 30 décembre 1986 a été publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 1 le 30 décembre 1986, volume 86 P n° 1723.

Un procès-verbal du 15 décembre 1994 a été publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 1 le 16 décembre 1994, volume 94 P n° 7479.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX MODELSKI – BASTILLE AVOCATS et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 16 avril 2024.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs, par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

MISE A PRIX : 45.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 4.500 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.